Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures 30, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 27 novembre 2025 qui lui a été adressée par la Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Sylvie SCULO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Délibérations	Nombre de présents	Nombre de votants	Pouvoirs	Suffrages exprimés
N°01,03,04,05,06,07,08,09,11,12,13,14,15	24	24	5	29
N°10	24	22	4	26
N°16	23	23	4	27
N°17,20,35,37	23	20	6	26
N°18,19,21,22,23,24,25 ,28,29,32,34,36,38,40	23	23	6	29
N°26,27	22	22	6	28
N°30	23	22	6	28
N°31,39	23	21	5	26
N°33	22	22	5	27
N°41	22	20	6	26

Présents :

SCULO Sylvie, HOCQUART Mathias, DUPAS Isabelle, FACCHINETTI Régis, CHATILLON-LE GALL Katy, GUILLARD Anne, ROUAUD Damien, TAZE Christine (jusqu'au point n°16) ; MOREE Denys (sauf aux points n°26 et 27), MAUGENDRE Laure, MORIN Gilles, MOUTON Isabelle, FERTIL Yvan, LAIGO-ARCHAIMBAULT Pascale, FOUQUERAY Jean-Yves, DONAT Roland, PHELIPPO-NICOLAS Anne, THEOU François, ROIGNANT-CECIRE Mireille (sauf au point n°33), MOREL Anthony (sauf au point n°16), MERCIER Françoise, LE FRANC Clément (sauf au point n°41), DELAMOTTE Gérard, GONIDEC Jean-Marc.

Absent(s):

Bruno MARTIN, qui a donné pouvoir à Sylvie SCULO,
Irina ROYER, qui a donné pouvoir à François THEOU,
Laurent LAMBALLAIS, qui a donné pouvoir à Gilles MORIN,
Philippe PARLANT-PINET, qui a donné pouvoir à Mireille ROIGNANT-CECIRE,
Hélène LE GAC, qui a donné pouvoir à Anthony MOREL,
Christine TAZE, qui a donné pouvoir à Roland DONAT (à partir du point n°17),

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Gilles MORIN

2025-12-24 - Ajustement de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiements (AP/CP) n°201830 pour l'opération « Constructions de la Maison des Habitants »

Rapporteur : Isabelle DUPAS

Par délibération en date du 5 mars 2025, le Conseil municipal a décidé de reporter l'achèvement et la clôture de l'opération au 31 décembre 2025 car tous les lots du marché n'avaient pas été réceptionnés.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_24-DE

A ce jour, 2 entreprises doivent encore transmettre leur Décompte Général et Définitif (DGD) suite à la levée des réserves sur ces lots réalisées fin septembre. Un teste d'étanchéité sera également à réaliser.

Le montant des travaux est estimé à 20 000 € (incluant les révisions de prix) auquel vient s'ajouter une acquisition de mobilier pour 15 000 € complété de demande de subvention à la CAF.

Au vu des éléments cités ci-dessus, il est proposé d'ajuster l'Autorisation de Programmes et Crédits de paiements pour l'AP/CP de l'opération « Constructions de la Maison des Habitants », comme suit :

Tableau présenté le 6 mars 2025 :

Exercice	Crédits de paiement ouvert sur 2022	Crédits de paiement réalisé sur 2023	Crédits de paiement réalisé sur l'exercice 2024	Crédits de paiement ouvert sur l'exercice 2025	TOTAL TTC
Travaux et honoraires	121 669,01 €	1 121 178,92 €	595 445,14 €	168 870 ,93 €	2 007 164,00 €
Recettes prévisionnelles :					
-Autofinancement et emprunt :	105 166,52 €	666 486,92 €	347 705,14 €		902 626,99 €
- Subvention	186 636,01 €	270 774,00 €	150 063,00 €	187 672,00 €	795 145,01 €
- FCTVA	2 720,00 €	183 918,00 €	97 677,00 €	25 077,00 €	309 392,00 €

Au vu des acomptes réglés au 31 décembre 2025, il est nécessaire d'affecter des crédits sur 2026 pour clôturer l'opération comme dans le tableau ci-dessous :

Tableau réactualisé au 4 décembre 2025 :

Exercice	Crédits de paiement réalisé 2022/2023	Crédits de paiement réalisé sur l'exercice 2024	Crédits de paiement ouvert sur l'exercice 2025	Crédits de paiement ouvert sur l'exercice 2026	TOTAL TTC
Travaux et honoraires	1 242 847,93 €	595 445,14 €	133 870,93 €	35 000,00 €	2 007 164,00 €
Recettes prévisionnelles :					
-Autofinancement et emprunt :	598 799,92 €	347 705,14 €	-56 000,07 €	9 367,00 €	899 871,99 €
- Subvention	457 410,01 €	150 063,00 €	167 807,00 €	19 865,00 €	795 145,01 €
- FCTVA	186 638,00 €	97 677,00 €	22 064,00 €	5 768,00 €	312 147,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2020, de demandes de subvention pour la maison des habitants,

Vu l'avis de la Commission MAPA du 13 juillet et 28 septembre 2021 autorisant Madame la Maire à signer les marchés de travaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2021 approuvant la création de l'autorisation de programme et de crédit de paiement,

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_24-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2022 de réajustement les crédits de l'autorisation de programme et de crédit de paiement,

Vu l'attribution du nouveau lot à l'entreprise SOMAK en date du 25 octobre 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2022 de réajustement les crédits de l'autorisation de programme et de crédit de paiement ;

Vu les avenants soumis au Conseil Municipal depuis le démarrage du chantier,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2023 de réajustement les crédits de l'autorisation de programme et de crédit de paiement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2024 de réajustement les crédits de l'autorisation de programme et de crédit de paiement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2025 de réajustement les crédits de l'autorisation de programme et de crédit de paiement ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 25 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le tableau financier de l'autorisation de programme et des crédits de paiements de l'opération « La construction de la maison des habitants », tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré avec les membres présents

Séné, le 9 décembre 2025
La Maire,
Sylvie SCULO

Signé par : Sylvie SCULO
Date : 09/12/2025
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 9 décembre 2025
et publication le 9 décembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.